

Demande de titre de navigation : pièces cochées à fournir

X	Formulaire de demande de titre de navigation CERFA 14756*01, rempli, et page 2 : daté et signé. La page 3 est à reproduire autant de fois qu'il existe de propriétaire Lettre simple si mutation <input type="checkbox"/>
X	En cas de représentant du propriétaire: copie recto/verso d'une pièce d'identité
X	Justificatif de domicile
X	Vignette postale d'affranchissement pour l'envoi d'une lettre de 200 g en recommandé de type R1 en France métropolitaine avec la liasse d'accusé réception
X	Copie du certificat d'immatriculation
	Copie de l'extrait des inscriptions de droits réels
X	Original du titre de navigation (certificat communautaire = 13 pages cartonnées ou certificat d'établissement flottant = 5 pages cartonnées)
X	Photographies à flot, récentes et datées du bateau ou de l'établissement flottant (photo d'ensemble et photos avant, arrière, tribord ou bâbord)
X	Rapport d'expertise à sec daté et signé par un organisme de contrôle (expert fluvial) détaillant une expertise de coque. L'expertise doit avoir été réalisée depuis moins de 10 ans. Le rapport doit être accompagné d'un plan de sondage visé (signature ou cachet et daté).
X	Rapport de conformité ou rapport de visite à flot, daté et signé par un organisme de contrôle (expert fluvial) vérifiant que le bâtiment est conforme à la réglementation. La visite de conformité doit dater de moins de 2 ans.
X	Attestation de vérification des installations électriques (éventuellement inclus dans le rapport de conformité ou le rapport de visite à flot).
X	Suite à la visite à flot, attestation de conformité aux prescriptions techniques réglementaires, datée et signée par l'organisme de contrôle (expert fluvial), datant de moins de 2 ans
X	Si l'unité est équipée au-dessus des aménagements du pont principal, d'une superstructure fermée de plus de 25% de la longueur de l'unité ou dont la hauteur accessible aux personnes excède 2,20 m : fournir une note de calcul établie par un organisme de contrôle justifiant la stabilité du bateau ou un rapport d'expérience de stabilité (circulaire du 22 octobre 2009, article 3.4.7).
X	Si l'unité est équipée au-dessus des aménagements du pont principal, d'une superstructure fermée de moins de 25% de la longueur de l'unité ou dont la hauteur accessible aux personnes n'excède pas 2,20 m : fournir une attestation sur l'honneur signée du ou des propriétaire(s) indiquant que le bateau n'a pas subi depuis la délivrance de son dernier titre de navigation de modifications pouvant avoir affecté la stabilité de son bateau (circulaire du 22 octobre 2009, article 3.4.7).
X	Attestation sur l'honneur que le bateau n'a pas subi de modifications affectant sa stabilité depuis la délivrance du dernier titre de navigation
X	Attestation de conformité des installations de gaz si le bateau comprend ce type d'installation, datée de moins 3 ans, décrivant l'ensemble des installations, délivrée par un organisme de contrôle (expert fluvial). <input type="checkbox"/> Cocher si absence d'installation de gaz sur le bateau
X	Attestation mise en service ou vérification extincteurs (<2ans)

En complément, merci de nous préciser :

- les extincteurs

Nombre	Type	Capacité	Emplacement

Type : poudre polyvalente ABC, eau pulvérisée avec additif, CO2 (dioxyde de carbone)....

Capacité : 6kg, 6litres, 2kg

- le tirant d'air

- nombre de pompes d'assèchements avec leur débit

- si le moteur est toujours présent à bord, photo du moteur et photo de la plaque constructeur (marque, puissance, numéro de série ...)